



# FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE

## ENVIRONMENTAL AND HEALTH PRODUCT DECLARATION

*En conformité avec la norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN*

### Nom du produit déclaré

Panoprey® panneau mélaminé

### Propriétaire de la déclaration

Polyrey SAS, 700, Route de Bergerac, F-24150 Baneuil,  
France



Numéro d'enregistrement : 20251147394  
Date de publication : 04/12/2025  
Version 1.1



## Avertissement

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de POLYREY SAS selon la NF EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804+A2/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète de la FDES d'origine ainsi que de son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A2 du CEN, le complément national NF EN 15804+A2/CN servent de règles de définition des catégories de produits (RCP).

NOTE La traduction littérale en français de « EPD (Environmental Product Declaration) » est « DEP » (Déclaration Environnementale de Produit). Toutefois, en France, on utilise couramment le terme de FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations Sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une « DEP » complétée par des informations sanitaires.

## Guide de lecture

Exemple de lecture :  $-9,0 \text{ E } -03 = -9,0 \times 10^{-3}$

Les règles d'affichage suivantes s'appliquent :

- Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.
- Abréviations utilisées :
  - o DEP : Déclaration Environnementale de Produit
  - o DVR : Durée de Vie de Référence
  - o N/A : Non Applicable
  - o UF : Unité Fonctionnelle
- Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux : le kilogramme «kg», le gramme «g», le kilowattheure «kWh», le mégajoule «MJ», le mètre carré «m<sup>2</sup>», le mètre cube «m<sup>3</sup>» le kelvin «K», le watt «W», le kilomètre «km», le millimètre «mm».

## Précaution d'utilisation de la DEP pour la comparaison des produits

Les FDES de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A2.

La norme NF EN 15804+A2 définie au § 5.3 Comparabilité des DEP\* pour les produits de construction, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la FDES :

*« Par conséquent, une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'information) »*

NOTE 1 : En dehors du cadre de l'évaluation environnementale d'un bâtiment, les FDES ne sont pas des outils permettant de comparer des produits et des services de construction.

NOTE 2 :

*Pour l'évaluation de la contribution des bâtiments au développement durable, une comparaison des aspects et des impacts environnementaux doit être entreprise conjointement aux aspects et impacts socioéconomiques relatifs au bâtiment.*


NOTE 3 : Pour l'interprétation d'une comparaison, des valeurs de référence sont nécessaires.

NOTE 4 : La traduction littérale en français de « EPD (Environmental Product Declaration) » est « DEP » (Déclaration Environnementale de Produit). Toutefois, en France, on utilise couramment le terme de FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations Sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une « DEP » complétée par des informations sanitaires.

Cette FDES est réalisée suivant le règlement du programme de vérification de INIES (2024).

## Informations générales

1. Nom et adresse du fabricant :  
Polyrey SAS, 700, Route de Bergerac, F-24150 Baneuil, France
2. Le(s) site(s), le fabricant ou le groupe de fabricants ou leurs représentants pour lesquels la FDES est représentative : Polyrey SAS, Les petites Bordes, F-19200 Ussel, France
3. Type de FDES : FDES individuelle « du berceau à la tombe » avec module D
4. Identification du produit/ référence commerciale : Panoprey® panneau mélaminé
5. Réalisateur de la FDES: Polyrey SAS, 700, Route de Bergerac, F-24150 Baneuil, France.
6. Praticien ACV : Sphera Solution GmbH, Hauptstraße 111-113, 70771 Leinfelden-Echterdingen, Germany.
7. Vérification externe indépendante effectuée selon le programme de déclaration environnementale conforme ISO 14025 par :

La norme EN 15804+A2 du CEN et son complément national servent de RCP <sup>a)</sup>	
Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'EN ISO 14025 :2010	
<input type="checkbox"/> Interne <input checked="" type="checkbox"/> Externe	
(Selon le cas <sup>b)</sup> ) Vérification par tierce partie : Naeem Adibi WeLOOP - Rue du Bourg 254, 59130 Lambersart Tél : 09 81 85 76 82 – email : <a href="mailto:info@weloop.org">info@weloop.org</a>	
Programme de vérification : Programme FDES-INIES ( <a href="http://www.inies.fr">www.inies.fr</a> ) Association HQE - 4, avenue du Recteur Poincaré - 75016 PARIS France	
	
Numéro d'enregistrement au programme conforme ISO 14025 :	20251147394
Date de 1 <sup>ère</sup> publication :	04/12/2025
Date de mise à jour (préciser si mise à jour mineure ou majeure) :	Aucune
Date de vérification :	04/12/2025
Période de validité :	5 ans
<i>a) Règles de définition des catégories de produits</i>	
<i>b) Facultatif pour la communication entre entreprises, obligatoire pour la communication entre une entreprise et ses clients (voir l'EN ISO 14025:2010, 9.4)</i>	

## Description de l'unité fonctionnelle et du produit

### 1. Description de l'unité fonctionnelle

Assurer la fonction de 1 m<sup>2</sup> de panneau mélaminé décoratif pour usage en mobilier ou revêtement mural, d'épaisseur 19 mm, en assurant les performances décrites dans la norme EN 14322. Le produit a une durée de vie de référence de 30 ans. Le flux de référence est de 1m<sup>2</sup>.

### 2. Performance principale de l'unité fonctionnelle

Le produit répond à la norme EN 14322 en tant que panneau mélaminé pour usage intérieur.

### 3. Description du produit et de l'emballage

Les Panoprey® panneau mélaminé sont conformes à la norme EN 14322.

Les panneaux sont constitués d'un substrat de panneau de particules de bois de 19 mm surfacés avec des papiers décors mélamine sur ses 2 faces. Ils sont disponibles en qualité Standard Hydro ou ignifuge, et dans une variété de finitions de surface.

Les surfaces POLYREY ont des propriétés antibactériennes. Cela contribue à l'hygiène des surfaces.

Les Panoprey® panneau mélaminé sont livrés emballés sur des chevrons et avec un carton de protection. Un film de protection polyéthylène (PET) est aussi utilisé comme protection de la surface pendant le transport. Le bois le carton et le plastique peuvent être recyclés matériellement ou thermiquement.

### 4. Description de l'usage du produit (domaines d'application)

Le Panoprey® panneau mélaminé selon EN 14322 est un panneau décoratif non structural destiné à l'usage en milieu sec ou faiblement humide.

La polyvalence des Panoprey® leur permet d'être utilisés pour de multiples applications verticales ou horizontales sans sollicitation, comme revêtement mural, meuble, agencement de magasin...

### 5. Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle

Panoprey® est testé et évalué conformément à la norme EN13323 et ses performances sont conformes aux exigences de la norme EN 13322.

De plus amples informations sont disponibles dans la fiche technique du produit.

Le support du Panoprey® est un panneau de particules conforme à la norme EN 312, norme de qualité standard ou ignifuge Type P2 ou Hydro Type P3.

Caractéristiques	Norme d'essai	Unités	Performances
Masse volumique		kg/m <sup>3</sup>	650 kg/m <sup>3</sup> +/- 10 %
Tolérance d'épaisseur (sauf EPM)	EN 14323	mm	+/-0,4 mm
Résistance à la flexion	EN 310	N/mm <sup>2</sup>	9,5 à 11
Module de flexion	EN 310	N/mm <sup>2</sup>	1350 à 1800
Résistance au choc	EN 14323	mm	≥ 500
Cohésion interne	EN 319	N/mm <sup>2</sup>	0,25 à 0,40
Résistance à la rayure	EN 14323	N	≥ 1,5
Solidité des couleurs à la lumière artificielle	EN 14323	Echelle des gris	≥ 4

## 6. Description des principaux composants et/ou matériaux du produit

Le tableau suivant décrit les principaux composants du produit déclaré.

Principaux composants	Matériau	Masse kg/m <sup>2</sup>
Support	Panneaux de particules de bois fibres vierges	6,1
Support	Panneaux de particules de bois fibres recyclés	6,0
Surface décorative	- Papier decor vierge	0,2
	- Résines thermodurcissables	0,04

Le tableau ci-dessous décrit les emballages du produit.

Principaux composants	Matériau	Masse kg/m <sup>2</sup>
Chevrons et voliges bois	Bois	1,32
Carton de protection	Carton	0,04
Film de protection	PET	0,02

Les Panoprey® contiennent :

- 90 % de matériaux d'origine biogénique et 10 % de matériaux d'origine fossile.
- minimum 48 % de contenu recyclé post-consommation (panneaux de particules).

Le traitement antibactérien (< 0.1% masse finale) des panneaux Panoprey® panneau mélaminé est exempt de nanoparticules. Il contient un biocide dont l'ingrédient actif est le verre de phosphate d'argent qui est conforme au règlement REACH et au règlement européen sur les produits biocides (UE) n° 528/2012. Le traitement antibactérien (<0,1% masse finale) n'est pas considéré dans l'ACV.

## 7. Préciser si le produit contient des substances de la liste candidate selon le règlement REACH (si supérieur à 0,1 % en masse)

Les Panoprey® panneau mélaminé ne contiennent aucune substance extrêmement préoccupante (SVHC) dans une quantité nécessitant une déclaration obligatoire (si supérieure à 0,1% en masse).

## 8. Preuves d'aptitude à l'usage

Les valeurs de performance du produit sont indiquées dans la déclaration de performance, en relation avec ses caractéristiques essentielles selon la norme EN13986:2004+A1:2015 (panneaux à base de bois pour usage dans la construction).

## 9. Circuit de distribution :

B to B

## 10. Description de la durée de vie de référence (si applicable et conformément au 7.3.3.2 de la NF EN 15804)

### Description de la durée de vie de référence

Paramètre	Valeur / Description
Durée de vie de référence	<p>30 Ans.</p> <p>La durée de vie estimée des Panoprey® panneau mélaminé dépend du domaine d'application (usage privé ou commercial), des utilisateurs eux-mêmes et de l'entretien du produit. Selon le BBSR, une durée de vie de référence de 20 à 50 ans peut être supposée pour les revêtements stratifiés/plastiques.</p> <p>Ces durées de vie sont basées sur des valeurs empiriques et sont utilisées pour développer des scénarios prévisionnels pour d'autres ACV.</p> <p>Aucune déclaration contraignante (garanties, contrats de construction, avis d'experts...) ne peut être déduite de ces données.</p>
Propriétés déclarées du produit (à la sortie de l'usine) et finitions, etc.	Les valeurs de performance du produit sont décrites dans la fiche technique du produit et conformes aux exigences de la norme EN 14322.
Paramètres théoriques d'application (s'ils sont imposés par le fabricant), y compris les références aux pratiques appropriées	<p>Les Panoprey® panneau mélaminé peuvent être facilement usinés à l'aide de machines à bois (par exemple, machines circulaires ou manuelles) : scies circulaires à table, scies circulaires à main ou scies sauteuses, perceuses, défonceuses de table ou à main, machines CNC, etc.</p> <p>Le montage se fait principalement sur une structure en bois (pour une application murale).</p> <p>Lors de la mise en œuvre des Panoprey® les règles de sécurité habituelles pour le dépoussiérage et la protection contre l'incendie doivent être respectées.</p>
Qualité présumée des travaux, lorsque l'installation est conforme aux instructions du fabricant	Les panneaux Panoprey® panneau mélaminé répondent aux exigences de la norme EN 14322- Panneaux surfacés mélaminés pour usages intérieurs - Définition, exigences et classification.
Environnement extérieur (pour les applications en extérieur), par exemple intempéries, polluants, exposition aux UV et au vent, orientation du bâtiment, ombrage, température	Non applicable
Environnement intérieur (pour les applications en intérieur), par exemple température, humidité, exposition à des produits chimiques	Les panneaux Panoprey® sont destinés à des applications verticales et ou horizontales modérées, comme le revêtement mural, les meubles, l'aménagement de magasin...dans des locaux fermés et ventilés, chauffés, pour des applications en milieu sec ou faiblement humide.
Conditions d'utilisation, par exemple fréquence d'utilisation, exposition mécanique	<p><b>Protection de l'environnement :</b></p> <p>Lorsque les produits décrits sont utilisés correctement en fonction du domaine d'application, il n'y a aucun risque de contamination de l'eau, de l'air ou du sol selon l'état actuel des connaissances.</p>

	<p><b>Protection de la santé :</b></p> <p>En cas d'utilisation normale et conforme à l'usage prévu, aucun risque ou restriction pour la santé n'est à prévoir avec les panneaux Panoprey®.</p> <p>Les émissions de Composés Organiques Volatils (COV) sont régulièrement vérifiées par des tests d'émissions auprès d'organismes externes et sont en dessous des seuils de nocivité.</p> <p>Les émissions de COV sont mesurées conformément à un classement A+ lors de tests sur des murs avec un facteur de charge de 1,0 m<sup>2</sup>/m<sup>3</sup>.</p> <p>Ceci est conforme à l'état actuel des connaissances.</p>
Maintenance, par exemple fréquence exigée, type et qualité et remplacement des composants remplaçables	<p>Le revêtement mélaminé des Panoprey® ne craignant ni la corrosion, ni l'oxydation, ils ne nécessitent aucune protection de surface additionnelle (ex. laque ou peinture), ni maintenance spécifique pendant la vie en œuvre.</p> <p>Seul un nettoyage régulier (mensuel) est nécessaire. Les surfaces non poreuses des Panoprey® sont faciles à nettoyer à l'eau chaude et avec tous les types de nettoyants usuels, conformément aux recommandations d'entretien décrit dans la fiche technique.</p>

### Information sur la teneur en carbone biogénique

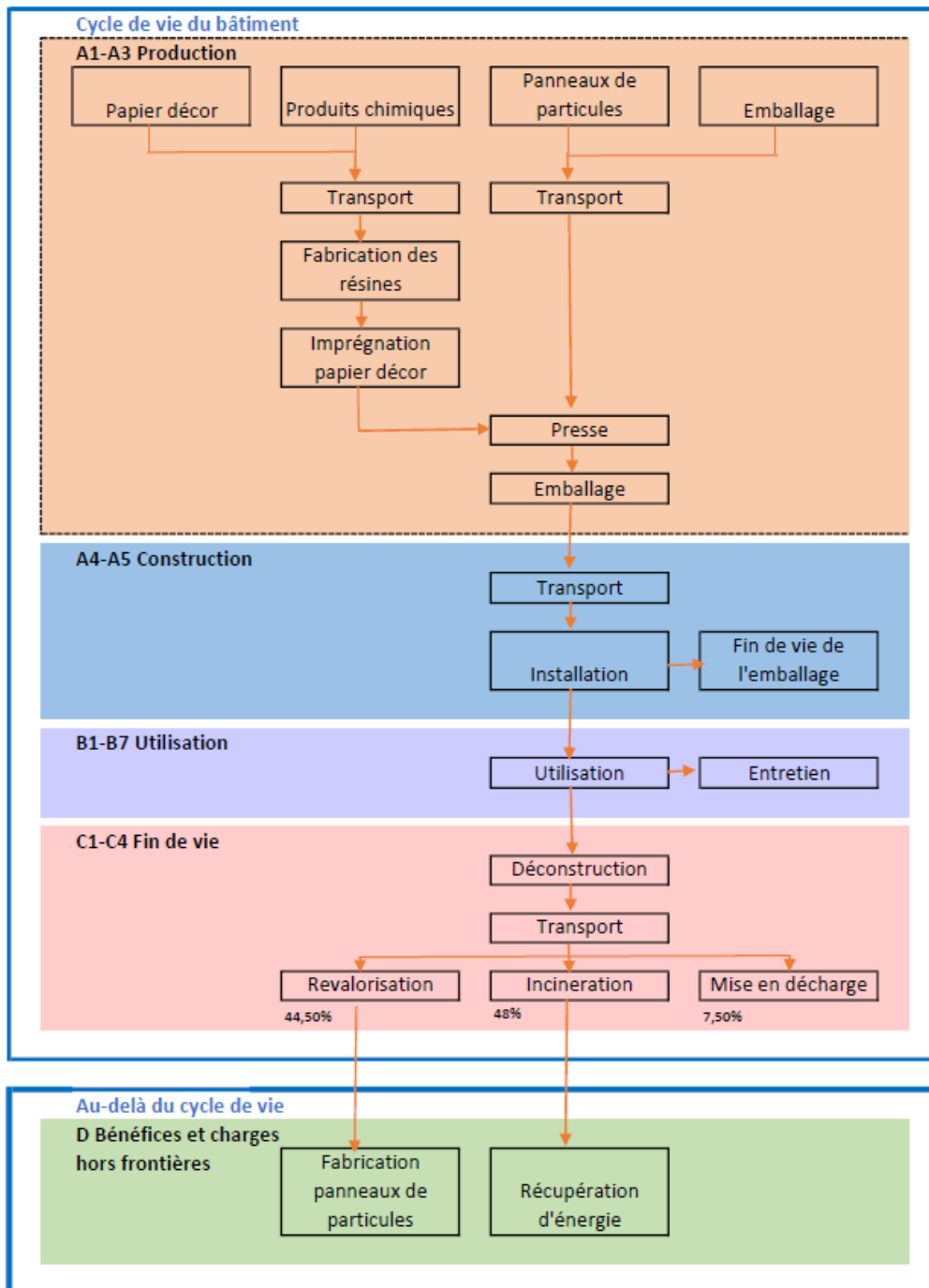
Teneur en carbone biogénique	Unité
Teneur en carbone biogénique du produit (à la sortie de l'usine)	5,31 kg C /UF
Teneur en carbone biogénique de l'emballage associé (carton et palette en bois)	0,561 kg C /UF

### Étapes du cycle de vie

La limite du système de la FDES suit la conception modulaire définie par /NF EN 15804 /. Le tableau ci-dessous identifie les modules inclus dans cette étude (« du berceau à la tombe »).

PHASE DE PRODUCTION			PHASE DU PROCESSUS DE CONSTRUCTION		PHASE D'UTILISATION								PHASE DE FIN DE VIE				BÉNÉFICES ET CHARGES AU-DELÀ DES FRONTIÈRES DU SYSTÈME
Fourniture des matières premières (traitement d'extraction, matériaux recyclés, ...)	Transport	Production	Transport de la sortie d'usine jusqu'au chantier	Mise en œuvre dans le bâtiment	Utilisation	Maintenance	Réparation	Remplacement	Réhabilitation	Consommation d'énergie en fonctionnement	Consommation d'eau en fonctionnement	Déconstruction démolition	Transport pour la fin de vie	Traitement des déchets pour réemploi, récupération ou recyclage	Élimination	Potential de Réutilisation, Récupération, Recyclage	
A1	A2	A3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	C1	C2	C3	C4	D	
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	

— Diagramme du cycle de vie du produit :



— Étape de production, A1-A3

**A1- Approvisionnement en matières premières**

Cette étape comprend l'extraction des matières premières et transformations successives jusqu'à la production et l'emballage des matériaux approvisionnés par Polyrey (produits chimiques, papier, emballage...). Les processus sont inclus jusqu'à la sortie du site de production des fournisseurs de Polyrey.

## A2- Transport (vers le site de production)

Cette étape comprend le transport des matériaux et composants entre le site de production des fournisseurs et le site de fabrication de Polyrey, y compris les éventuels intermédiaires, quel que soit le mode de transport.

## A3- Production

Les étapes de production sont résumées ci-dessous :

Production de la résine : les résines mélamines pour la surface décorative sont produites sur le site de Polyrey.

Imprégnation : Au cours de l'étape d'imprégnation, les papiers décors sont introduits mécaniquement dans un bain de résine, puis chauffés dans un four pour durcir la résine.

Le pressage : pendant le pressage, les papiers décoratifs sont pressés sur un panneau de bois (principalement panneau de particules) dans une presse à basse pression à un seul étage, à l'aide de plaques en acier inoxydable et à haute température et pression. Le résultat du processus de pressage est le panneau mélaminé.

Finition : après le pressage, la longueur et la largeur des panneaux mélaminés sont délimités afin de finir le panneau. Si nécessaire, un film protecteur est appliqué sur la surface décorative.

La réception des matières premières et les étapes de production sont réalisées sur le site de Ussel.

Les chutes de production (0,60 kg) et leur traitement (valorisation énergétique) sont pris en compte dans le module A3.

L'emballage des matières premières n'est pas pris en compte dans la FDES et est inclus dans le critère de coupure.

Les données pour l'énergie thermique et électrique se réfèrent au produit déclaré. L'allocation est effectuée en fonction de la surface du produit fabriqué.

Le système de management de la qualité est certifié : ISO 9001 - 14001.

### — Étape de construction, A4-A5

## A4 - Transport jusqu'au chantier

Le module A4 inclut un transport par camion de 600 km entre l'usine de fabrication en France et les sites d'installation en France.

Information du scénario	Unités
Type de combustible et consommation du véhicule ou type de véhicule utilisé pour le transport	Camion Euro 6 (carburant : diesel) 0,07l de diesel pour le transport au lieu d'installation/ FU
Distance jusqu'au chantier	600 km
Utilisation de la capacité massique (y compris les retours à vide)	61%
Masse volumique en vrac des produits transportés	650 kg/m <sup>3</sup> +/- 10 %
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique	Coefficient : = 1

## A5 - Installation dans le bâtiment

L'installation des panneaux Panoprey® se fait manuellement.

Des sous-structures en bois sont nécessaires pour l'installation en revêtement mural.

Les pertes d'installation ont été comptabilisées dans le module A5. Les pertes de produit ont été considérées comme étant de 10%. Le traitement et l'élimination des matériaux d'emballage sont également pris en compte dans le module A5. On suppose une distance de transport de 50 km pour le traitement des emballages.

Information du scénario	Unités
Intrants auxiliaires pour l'installation	1 tasseau 30 mm*40 mm*650 kg/m <sup>3</sup> /UF Soit 0,78 kg de structure bois/UF
Utilisation d'eau	Non applicable
Utilisation d'autres ressources	Non applicable
Description quantitative du type d'énergie et consommation durant le processus d'installation	Energie électrique 0.09 KWh/UF
Déchets produits sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit	1,23 kg (10%) de chutes lors de l'installation et 0,14 kg d'emballage
Matières produites par le traitement des déchets sur le site de construction	Les déchets de chutes lors de l'installation sont traités par incinération (48%), par recyclage (44,5%) et par enfouissement (7,5%). 1,39 kg de déchets d'emballage dont - 1,32 kg de chevrons et voliges bois (58% recyclage, 20% enfouissement, 22% incinération avec récupération d'énergie) - 0,04 kg de carton (recyclage) - 0,02 kg de Plastique PET (43 % recyclage – 33% enfouissement – 24% incinération avec récupération d'énergie) Scenarrio définit sur la base de l'étude de l'ADEME.
Emissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	Sans objet

### — Etape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7

#### B1 – Utilisation

Des émissions dans l'air de VOC et formaldéhyde se produisent pendant la phase d'utilisation du produit. Les émissions suivantes, mesurées conformément à l'arrêté du 19 avril 2011 concernant les émissions de polluants dans l'air intérieur, scénario mur, sont prises en compte dans le module B1.

Information du scénario	Unités/ description
Émissions directes dans l'air ambiant	1,26E-02 kg/m <sup>2</sup> VOC sur la DVR 7,36E-04 kg/m <sup>2</sup> formaldéhyde sur la DVR

## B2 – Maintenance

Le module B2 comprend le nettoyage des panneaux. De l'eau et du détergent sont nécessaires pour le nettoyage.

Le tableau suivant documente la consommation d'eau et de produits auxiliaires pour le nettoyage de 1m<sup>2</sup> par an.

Information du scénario	Unités/ description
Processus de maintenance	Le scénario de maintenance considéré est : un nettoyage courant s'effectue mensuellement avec de l'eau savonneuse : 0.1 L d'eau consommé par m <sup>2</sup> et 1 g de détergent par cycle de nettoyage.
Cycle de maintenance	12 cycles par an
Intrants auxiliaires pour la maintenance (produits de nettoyages : détergent)	1 g/cycle soit 0,36 kg sur la DVR
Déchets produits pendant la maintenance	Non applicable
Consommation nette d'eau douce pendant la maintenance	0,0001 m <sup>3</sup> /cycle soit 0,036m <sup>3</sup> sur la DVR
Intrant énergétique pendant la maintenance	Non applicable

Les modules B3 à B7 sont considérés sans impact environnemental car les panneaux Panoprey® ne nécessitent pas de réparation, remplacement ou réhabilitation, ni énergie ou consommation d'eau pendant sa vie en œuvre. Ces indicateurs sont donc à valeur « 0 ».

### — Étape de fin de vie C1-C4

Cette étape inclut les différents modules de fin de vie suivants : C1, déconstruction, démolition ; C2, transport jusqu'au traitement des déchets ; C3, traitement des déchets en vue de leur réutilisation, récupération et/ou recyclage ; C4, élimination.

- **C1 – Démontage** : La déconstruction est effectuée manuellement (aucun impact environnemental).
- **C2 – Transport vers le site d'élimination** : Le transport vers le centre de traitement des déchets est supposé être de 50 km pour la mise en décharge, 100 km pour l'incinération et 150 km pour le recyclage.
- **C3 – Traitement des déchets et C4 – Elimination** :  
La fin de vie des produits en bois se base sur le scénario moyen français des déchets bois de construction : 44,5% des déchets bois sont recyclés en panneaux de particules, 48% sont incinérés avec valorisation énergétique (cimenterie inclus) et 7,5% sont enfouis (Conformément au règlement européen sur le catalogue des déchets, les déchets de Panoprey sont classés sous le code 200301 -déchets municipaux mixtes)  
Ce scénario est décrit dans le rapport FCBA, Werfi Specific, CODIFAB, France Bois Forêt (2022). GDBAT : Gisement et devenir des déchets bois issus de la construction neuve, de la démolition et de la rénovation du bâtiment.

Information du scénario	Unités
Processus de collecte spécifié par type	12,35 kg collectés avec des déchets de construction mélangés
Système de récupération spécifié par type	Non applicable
Elimination spécifiée par type	5,50 kg de produits destinés au recyclage 5,93 kg de produits destinés à la récupération d'énergie 0,93 kg de produits destinés à la mise en décharge
Hypothèses pour l'élaboration de scénarios	Transport vers la fin de vie : 50 km pour mise en décharge 100 km pour l'incinération 150 km pour le recyclage

#### — Potentiel de recyclage /réutilisation/ récupération, D

Le module D considère le crédit associé à l'incinération et au recyclage des Panoprey® et des palettes en bois et carton utilisé comme matériel d'emballage.

Matériaux valorisés sortants des frontières du système	Processus de recyclage au-delà des frontières du système	Matières/ matériaux/ énergie économisés	Quantités associées
Palettes en bois	Traitement thermal des déchets	Electricité Chaleur	0,47MJ 0,94MJ
	Broyage et recyclage	Copeaux de bois	0,62kg
Emballage plastiques	Traitement thermal des déchets	Electricité Chaleur	0,03 0,06
	Broyage et recyclage	Copeaux de bois	0,32kg
Consommables (wood for installation)	Traitement thermal des déchets	Electricité Chaleur	0,80MJ 1,46MJ
	Broyage et recyclage	Copeaux de bois	0,32kg
Produit Panoprey	Traitement thermal des déchets	Electricité Chaleur	3,72MJ 7,66MJ
	Broyage et recyclage	Copeaux de bois	0

#### Informations pour le calcul de l'analyse de cycle de vie

<b>PCR utilisé</b>	Norme ISO 14025 type III Norme NF EN 15804+A2 : 2019 et son complément national NF EN 15804+A2/CN : octobre 2022 Décret n°2021-1674 du 26 décembre 2021
<b>Frontières du système</b>	Les frontières du système respectent les limites imposées par la norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN
<b>Règles de coupures</b>	Toutes les données disponibles ont été prise en compte. Le traitement antibactérien du Panoprey® est exclu en raison des quantités négligeables utilisées

	<p>Le total des processus exclus (&lt;1% des impacts et masse) contribue à moins de 5% des impacts et masse du produit.</p> <p>L'emballage des matières premières n'est pas pris en compte dans la FDES et est inclus dans le critère de coupure.</p> <p>La production des biens d'équipement, les installations et infrastructures nécessaires à la fabrication ne sont pas prises en compte dans cette évaluation.</p>
<b>Allocations</b>	<p>Allocation surfacique pour la production A3 (m<sup>2</sup>)</p> <p>Le processus de production ne fournit aucun coproduit. Le modèle de logiciel ne contient aucune allocation. Les données secondaires utilisées peuvent contenir des allocations.</p>
<b>Hypothèses et estimations</b>	<p>Les hypothèses utilisées pour les scénarios (A4-C4) sont basées sur des pratiques courantes et études (FCBA, ADEME).</p> <p>L'efficacité de la récupération d'énergie à partir des déchets de produits lors de l'incinération (processus d'incinération moyen en France) dépasse la valeur R1 de 0,6 et est donc considérée comme un processus de production d'énergie.</p>
<b>Représentativité géographique</b>	<p>Cette DEP est représentative des panneaux fabriqués à Baneuil (FR) incluant le pressage sur le site Ussel (FR) et mise en œuvre en France.</p>
<b>Représentativité technologique</b>	<p>Cette DEP est représentative des Panoprey® panneau mélaminé.</p>
<b>Représentativité temporelle</b>	<p>Le millésime des données spécifiques est année complète 2023.</p>
<b>Sources des données d'arrière-plan</b>	<p>Les données d'arrière-plan sont issues de la base de données GaBi 2025.1 (Sphera Solution).</p>
<b>Variabilité des résultats</b>	<p>Non applicable (FDES individuelle spécifique)</p>

La qualité des principales données utilisées est présentée dans la FDES dans le tableau ci-dessous :

<b>Données</b>	<b>Description de la qualité des données</b>
Données spécifiques	L'évaluation de la qualité des principales données spécifiques est la suivante : — 74 % des données avec une notation moyenne « très bonne » — 26 % des données avec une notation moyenne « bonne »
Données génériques	L'évaluation de la qualité des principales données génériques est la suivante : — 46 % des données avec une notation moyenne « très bonne » — 54 % des données avec une notation moyenne « bonne » La validation des principales données génériques est la suivante : — 100 % des données secondaires sont plausibles — 100 % des données secondaires sont complètes — 100 % des données secondaires sont consistantes avec EN 15804+A2

### **Résultats de l'analyse de cycle de vie pour 30 années**

Ci-après, les tableaux qui synthétisent les résultats de l'ACV.

En raison des arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des arrondis.

Pour les indicateurs énergétiques utilisés en tant que matière première : une valeur négative correspond au changement d'utilisation passant de matières premières à combustibles (en cas d'incinération par exemple).

Impacts environnementaux de référence	Etape de fabrication	Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D – Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	Total A1-A3 Production	A4 – Transport	A5 – Installation	B1 – Usage	B2 – Maintenance	B3 – Réparation	B4 – Remplacement	B5 – Réhabilitation	B6 – Utilisation de l'énergie	B7 – Utilisation de l'eau	C1 – Déconstruction	C2 – Transport	C3 – Traitement des déchets	C4 – Décharge	
<b>Changement climatique – total</b> (kg CO <sub>2</sub> eq/UF)	-1,76E+01	7,60E-01	1,98E+00	0,00E+00	2,56E-01	0	0	0	0	0	0,00E+00	1,44E-01	1,99E+01	1,84E+00	-1,78E+00
<b>Changement climatique – combustibles fossiles</b> (kg CO <sub>2</sub> eq/UF)	3,96E+00	7,53E-01	8,22E-01	0,00E+00	2,54E-01	0	0	0	0	0	0,00E+00	1,42E-01	6,18E-01	7,03E-02	-9,68E-01
<b>Changement climatique – biogénique</b> (kg CO <sub>2</sub> eq/UF)	-2,16E+01	1,47E-03	1,15E+00	0,00E+00	1,38E-03	0	0	0	0	0	0,00E+00	2,78E-04	1,93E+01	1,76E+00	-8,12E-01
<b>Changement climatique – occupation des sols et transformation de l'occupation des sols</b> (kg CO <sub>2</sub> eq/UF)	1,88E-02	5,90E-03	3,76E-03	0,00E+00	1,61E-04	0	0	0	0	0	0,00E+00	1,12E-03	5,68E-04	8,74E-05	-6,68E-04
<b>Appauvrissement de la couche d'ozone</b> (kg CFC 11 eq/UF)	2,08E-11	1,18E-13	5,22E-12	0,00E+00	1,75E-15	0	0	0	0	0	0,00E+00	2,23E-14	1,63E-12	1,39E-13	-6,99E-12
<b>Acidification</b> (kg H+ eq/UF)	1,59E-02	1,60E-03	3,40E-03	0,00E+00	1,21E-03	0	0	0	0	0	0,00E+00	3,01E-04	2,66E-03	4,20E-04	-9,82E-04
<b>Eutrophisation aquatique - eaux douces</b> (kg P eq/UF)	2,18E-05	3,27E-06	4,77E-06	0,00E+00	9,83E-07	0	0	0	0	0	0,00E+00	6,12E-07	4,60E-07	3,08E-06	-5,90E-07
<b>Eutrophisation aquatique - marine</b> (kg N eq/UF)	6,35E-03	6,96E-04	1,34E-03	0,00E+00	2,00E-04	0	0	0	0	0	0,00E+00	1,31E-04	9,70E-04	1,80E-04	-3,69E-04
<b>Eutrophisation aquatique - terrestre</b> (mole de N eq/UF)	6,63E-02	7,18E-03	1,44E-02	0,00E+00	2,18E-03	0	0	0	0	0	0,00E+00	1,35E-03	1,24E-02	1,64E-03	-4,03E-03
<b>Formation d'ozone photochimique</b> (kg NMVOC eq/UF)	1,35E-02	1,36E-03	7,47E-03	1,32E-02	7,10E-04	0	0	0	0	0	0,00E+00	2,56E-04	2,56E-03	1,04E-03	-1,04E-03
<b>Epuisement des ressources abiotiques (minéraux et métaux)</b> (kg Sb eq/UF)	6,00E-07	5,17E-08	1,02E-07	0,00E+00	5,35E-07	0	0	0	0	0	0,00E+00	9,76E-09	1,88E-08	2,94E-09	-7,92E-08
<b>Epuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles)</b> (MJ/UF)	8,00E+01	9,77E+00	1,51E+01	0,00E+00	7,36E+00	0	0	0	0	0	0,00E+00	1,85E+00	4,70E+00	1,00E+00	-2,49E+01
<b>Besoin en eau</b> (m <sup>3</sup> de privation eq dans le monde/UF)	6,41E-01	2,98E-03	2,67E-01	0,00E+00	1,02E-01	0	0	0	0	0	0,00E+00	5,66E-04	1,17E+00	7,93E-03	-5,15E-02

Impacts environnementaux additionnels	Etape de fabrication	Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D – Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	Total A1-A3 Production	A4 – Transport	A5 – Installation	B1 – Usage	B2 – Maintenance	B3 – Réparation	B4 – Remplacement	B5 – Réhabilitation	B6 – Utilisation de l'énergie	B7 – Utilisation de l'eau	C1 – Déconstruction	C2 – Transport	C3 – Traitement des déchets	C4 – Décharge	
<b>Emissions de particules fines</b> <i>(indice de maladies/UF)</i>	4,72E-07	1,63E-08	2,58E-07	0,00E+00	8,88E-09	0	0	0	0	0	0,00E+00	3,07E-09	1,95E-08	4,04E-09	-2,16E-08
<b>Rayonnements ionisants (santé humaine)</b> <i>(kBq de U235 eq/UF)</i>	1,11E+00	8,50E-03	2,82E-01	0,00E+00	1,70E-02	0	0	0	0	0	0,00E+00	1,58E-03	1,52E-01	1,84E-03	-8,82E-01
<b>Ecotoxicité (eaux douces)</b> <i>(CTUe/UF)</i>	3,17E+01	1,82E+01	7,91E+00	2,41E-01	4,67E+00	0	0	0	0	0	0,00E+00	3,42E+00	1,40E+00	5,20E-01	-1,36E+00
<b>Toxicité humaine, effets cancérigènes</b> <i>(CTUh/UF)</i>	3,20E-08	2,30E-10	3,38E-09	9,73E-09	6,74E-11	0	0	0	0	0	0,00E+00	4,31E-11	9,79E-11	1,68E-11	-1,76E-10
<b>Toxicité humaine, effets non cancérigènes</b> <i>(CTUh/UF)</i>	5,22E-08	1,68E-08	1,10E-08	9,04E-10	1,39E-09	0	0	0	0	0	0,00E+00	3,14E-09	3,94E-09	2,53E-09	-1,60E-09
<b>Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols</b> <i>(Sans dimension)</i>	7,58E+02	6,66E+00	3,43E+02	0,00E+00	1,30E-01	0	0	0	0	0	0,00E+00	1,25E+00	1,04E+00	8,98E-02	-1,97E+01

Utilisation des ressources	Etape de fabrication	Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D – Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	Total A1-A3 Production	A4 – Transport	A5 – Installation	B1 – Usage	B2 – Maintenance	B3 – Réparation	B4 – Remplacement	B5 – Réhabilitation	B6 – Utilisation de l'énergie	B7 – Utilisation de l'eau	C1 – Déconstruction	C2 – Transport	C3 – Traitement des déchets	C4 – Décharge	
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières (MJ/UF)	1,12E+02	6,31E-01	5,59E+01	0,00E+00	2,30E-01	0	0	0	0	0	0,00E+00	1,20E-01	8,26E+01	1,09E-01	-7,48E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières (MJ/UF)	1,90E+02	0,00E+00	-1,57E+01	0,00E+00	0,00E+00	0	0	0	0	0	0,00E+00	0,00E+00	-1,54E+02	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) (MJ/UF)	3,02E+02	6,31E-01	4,02E+01	0,00E+00	2,30E-01	0	0	0	0	0	0,00E+00	1,20E-01	-7,12E+01	1,09E-01	-7,48E+00
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières (MJ/UF)	4,33E+01	9,77E+00	1,35E+01	0,00E+00	7,36E+00	0	0	0	0	0	0,00E+00	1,85E+00	2,21E+01	1,00E+00	-2,49E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières (MJ/UF)	3,67E+01	0,00E+00	8,33E-02	0,00E+00	0,00E+00	0	0	0	0	0	0,00E+00	0,00E+00	-3,27E+01	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) (MJ/UF)	8,00E+01	9,77E+00	1,36E+01	0,00E+00	7,36E+00	0	0	0	0	0	0,00E+00	1,85E+00	-1,06E+01	1,00E+00	-2,49E+01
Utilisation de matière secondaire (kg/UF)	6,14E+00	0,00E+00	6,14E-01	0,00E+00	0,00E+00	0	0	0	0	0	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,53E-01
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables (MJ/UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0	0	0	0	0	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables (MJ/UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0	0	0	0	0	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce (m3/UF)	2,38E-02	4,13E-04	8,03E-03	0,00E+00	2,06E-03	0	0	0	0	0	0,00E+00	7,78E-05	2,77E-02	2,15E-04	-5,23E-03

Catégorie de déchets	Etape de fabrication	Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D – Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	Total A1-A3 Production	A4 – Transport	A5 – Installation	B1 – Usage	B2 – Maintenance	B3 – Réparation	B4 – Remplacement	B5 – Réhabilitation	B6 – Utilisation de l'énergie	B7 – Utilisation de l'eau	C1 – Déconstruction	C2 – Transport	C3 – Traitement des déchets	C4 – Décharge	
Déchets dangereux éliminés kg/UF	3,91E-06	3,96E-10	3,95E-07	0,00E+00	2,49E-05	0	0	0	0	0	0,00E+00	7,48E-11	1,60E-09	1,61E-10	-7,93E-09
Déchets non dangereux éliminés kg/UF	1,43E-01	1,53E-03	3,53E-01	0,00E+00	2,33E-03	0	0	0	0	0	0,00E+00	2,87E-04	3,73E-01	9,62E-01	-7,56E-03
Déchets radioactifs éliminés kg/UF	4,87E-03	3,84E-05	1,29E-03	0,00E+00	1,04E-04	0	0	0	0	0	0,00E+00	7,17E-06	6,21E-04	1,25E-05	-3,56E-03

Flux sortants	Etape de fabrication	Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D – Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	Total A1-A3 Production	A4 – Transport	A5 – Installation	B1 – Usage	B2 – Maintenance	B3 – Réparation	B4 – Remplacement	B5 – Réhabilitation	B6 – Utilisation de l'énergie	B7 – Utilisation de l'eau	C1 – Déconstruction	C2 – Transport	C3 – Traitement des déchets	C4 – Décharge	
<b>Composants destinés à la réutilisation</b> <i>(kg/UF)</i>	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0	0	0	0	0	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
<b>Matériaux destinés au recyclage</b> <i>(kg/UF)</i>	1,60E-02	0,00E+00	1,65E+00	0,00E+00	0,00E+00	0	0	0	0	0	0,00E+00	0,00E+00	5,84E+00	0,00E+00	0,00E+00
<b>Matériaux destinés à la récupération d'énergie</b> <i>(kg/UF)</i>	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0	0	0	0	0	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
<b>Energie Electrique fournie à l'extérieur</b> <i>(MJ/UF)</i>	0,00E+00	0,00E+00	9,50E-01	0,00E+00	0,00E+00	0	0	0	0	0	0,00E+00	0,00E+00	4,52E+00	0,00E+00	0,00E+00
<b>Energie Vapour fournie à l'extérieur</b> <i>(MJ/UF)</i>	0,00E+00	0,00E+00	1,91E+00	0,00E+00	0,00E+00	0	0	0	0	0	0,00E+00	0,00E+00	9,12E+00	0,00E+00	0,00E+00
<b>Energie Gaz de process fournie à l'extérieur</b> <i>(MJ/UF)</i>	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0	0	0	0	0	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

Impacts environnementaux de référence	Etape de fabrication	Etape de mise en œuvre	Etape de vie en œuvre	Etape de fin de vie	Total Cycle de vie	D – Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	Total A1-A3 Production	Total A4 -A5	Total B1-B7	Total C1-C4		
<b>Changement climatique – total</b> <i>(kg CO<sub>2</sub> eq/UF)</i>	-1,76E+01	2,74E+00	2,56E-01	2,19E+01	7,20E+00	-1,78E+00
<b>Changement climatique – combustibles fossiles</b> <i>(kg CO<sub>2</sub> eq/UF)</i>	3,96E+00	1,57E+00	2,54E-01	8,30E-01	6,62E+00	-9,68E-01
<b>Changement climatique – biogénique</b> <i>(kg CO<sub>2</sub> eq/UF)</i>	-2,16E+01	1,15E+00	1,38E-03	2,10E+01	5,51E-01	-8,12E-01
<b>Changement climatique – occupation des sols et transformation de l'occupation des sols</b> <i>(kg CO<sub>2</sub> eq/UF)</i>	1,88E-02	9,65E-03	1,61E-04	1,78E-03	3,04E-02	-6,68E-04
<b>Appauvrissement de la couche d'ozone</b> <i>(kg CFC 11 eq/UF)</i>	2,08E-11	5,34E-12	1,75E-15	1,79E-12	2,79E-11	-6,99E-12
<b>Acidification</b> <i>(kg H<sup>+</sup> eq/UF)</i>	1,59E-02	5,00E-03	1,21E-03	3,39E-03	2,55E-02	-9,82E-04
<b>Eutrophisation aquatique - eaux douces</b> <i>(kg P eq/UF)</i>	2,18E-05	8,04E-06	9,83E-07	4,15E-06	3,50E-05	-5,90E-07
<b>Eutrophisation aquatique - marine</b> <i>(kg N eq/UF)</i>	6,35E-03	2,04E-03	2,00E-04	1,28E-03	9,87E-03	-3,69E-04
<b>Eutrophisation aquatique - terrestre</b> <i>(mole de N eq/UF)</i>	6,63E-02	2,16E-02	2,18E-03	1,54E-02	1,05E-01	-4,03E-03
<b>Formation d'ozone photochimique</b> <i>(kg NMVOC eq/UF)</i>	1,35E-02	8,83E-03	1,40E-02	3,86E-03	4,01E-02	-1,04E-03
<b>Epuisement des ressources abiotiques (minéraux et métaux)</b> <i>(kg Sb eq/UF)</i>	6,00E-07	1,53E-07	5,35E-07	3,15E-08	1,32E-06	-7,92E-08
<b>Epuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles)</b> <i>(MJ/UF)</i>	8,00E+01	2,49E+01	7,36E+00	7,55E+00	1,20E+02	-2,49E+01
<b>Besoin en eau</b> <i>(m<sup>3</sup> de privation eq dans le monde/UF)</i>	6,41E-01	2,70E-01	1,02E-01	1,18E+00	2,20E+00	-5,15E-02
<b>Emissions de particules fines</b> <i>(indice de maladies/UF)</i>	4,72E-07	2,74E-07	8,88E-09	2,66E-08	7,82E-07	-2,16E-08
<b>Rayonnements ionisants (santé humaine)</b> <i>(kBq de U235 eq/UF)</i>	1,11E+00	2,90E-01	1,70E-02	1,56E-01	1,58E+00	-8,82E-01
<b>Ecotoxicité (eaux douces)</b> <i>(CTUe/UF)</i>	3,17E+01	2,61E+01	4,91E+00	5,33E+00	6,80E+01	-1,36E+00
<b>Toxicité humaine, effets cancérigènes</b> <i>(CTUh/UF)</i>	3,20E-08	3,61E-09	9,79E-09	1,58E-10	4,55E-08	-1,76E-10
<b>Toxicité humaine, effets non cancérigènes</b> <i>(CTUh/UF)</i>	5,22E-08	2,78E-08	2,29E-09	9,61E-09	9,19E-08	-1,60E-09
<b>Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols</b> <i>(Sans dimension)</i>	7,58E+02	3,49E+02	1,30E-01	2,38E+00	1,11E+03	-1,97E+01
<b>Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières</b> <i>(MJ/UF)</i>	1,12E+02	5,65E+01	2,30E-01	8,28E+01	2,52E+02	-7,48E+00
<b>Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières</b>	1,90E+02	-1,57E+01	0,00E+00	-1,54E+02	2,05E+01	0,00E+00

(MJ/UF)						
<b>Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)</b> (MJ/UF)	3,02E+02	4,08E+01	2,30E-01	-7,10E+01	2,72E+02	-7,48E+00
<b>Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières</b> (MJ/UF)	4,33E+01	2,33E+01	7,36E+00	2,50E+01	9,89E+01	-2,49E+01
<b>Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières</b> (MJ/UF)	3,67E+01	8,33E-02	0,00E+00	-3,27E+01	4,08E+00	0,00E+00
<b>Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)</b> (MJ/UF)	8,00E+01	2,34E+01	7,36E+00	-7,78E+00	1,03E+02	-2,49E+01
<b>Utilisation de matière secondaire</b> (kg/UF)	6,14E+00	6,14E-01	0,00E+00	0,00E+00	6,75E+00	1,53E-01
<b>Utilisation de combustibles secondaires renouvelables</b> (MJ/UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
<b>Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables</b> (MJ/UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
<b>Utilisation nette d'eau douce</b> (m <sup>3</sup> /UF)	2,38E-02	8,45E-03	2,06E-03	2,80E-02	6,23E-02	-5,23E-03
<b>Déchets dangereux éliminés</b> kg/UF	3,91E-06	3,95E-07	2,49E-05	1,84E-09	2,92E-05	-7,93E-09
<b>Déchets non dangereux éliminés</b> kg/UF	1,43E-01	3,54E-01	2,33E-03	1,34E+00	1,83E+00	-7,56E-03
<b>Déchets radioactifs éliminés</b> kg/UF	4,87E-03	1,32E-03	1,04E-04	6,41E-04	6,94E-03	-3,56E-03
<b>Composants destinés à la réutilisation</b> (kg/UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
<b>Matériaux destinés au recyclage</b> (kg/UF)	1,60E-02	1,65E+00	0,00E+00	5,84E+00	7,51E+00	0,00E+00
<b>Matériaux destinés à la récupération d'énergie</b> (kg/UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
<b>Energie Electrique fournie à l'extérieur</b> (MJ/UF)	0,00E+00	9,50E-01	0,00E+00	4,52E+00	5,47E+00	0,00E+00
<b>Energie Vapour fournie à l'extérieur</b> (MJ/UF)	0,00E+00	1,91E+00	0,00E+00	9,12E+00	1,10E+01	0,00E+00
<b>Energie Gaz de process fournie à l'extérieur</b> (MJ/UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

## Interprétation des résultats de l'ACV

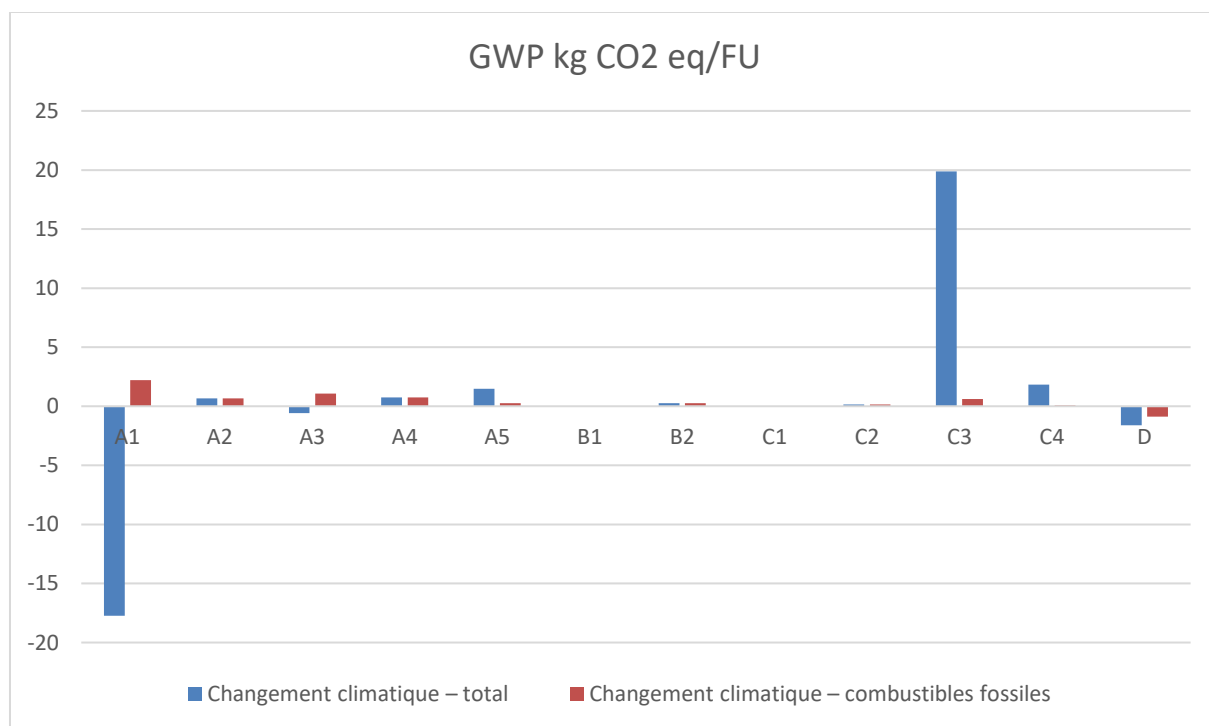
La production (A1-A3) est le principal facteur contribuant à toutes les catégories d'impact sur l'environnement, et l'impact des matières premières (A1) est dominant, à l'exception du potentiel de réchauffement climatique (GWP), de l'utilisation de l'eau (WDP) et l'utilisation d'eau douce nette (FW). Ces indicateurs sont principalement déterminés par l'étape de fin de vie (C3).

Si l'on considère spécifiquement l'impact sur le GWP, la contribution négative en A1-A3 est due à l'utilisation de matériau issu du bois dans les produits et en particulier par son contenu en carbone biogénique, car elle représente l'élimination du carbone qui fait partie du cycle du carbone des matériaux biosourcés.

Les valeurs négatives du module D s'expliquent par le fait que l'énergie générée par la valorisation énergétique du produit peut remplacer la combustion de combustibles fossiles. Cela signifie que les émissions de combustibles (principalement fossiles) évitées sont supérieures à celles émises par l'utilisation de l'énergie stockée dans le bois.

L'utilisation d'énergie primaire renouvelable (PERT) est principalement due à l'utilisation de matériaux issus de la biomasse dans le produit. L'énergie primaire non renouvelable (PENRT) est principalement due aux combustibles fossiles utilisés dans la production de matières premières (composants d'adhésifs et résines) et à l'approvisionnement en énergie du mix électrique français.

Pour la conversion à d'autres épaisseurs de produits ou à des sous-groupes spécifiques, on peut supposer que l'impact sur l'environnement est à peu près proportionnel au grammage de ces produits. Par conséquent, une bonne représentativité des résultats de l'ACV peut être assurée en calculant les grammages pondérés en fonction de la surface.



## Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant l'étape d'utilisation

### Air intérieur

#### COV et formaldéhyde :

Détermination de l'émission de COV et de formaldéhyde des panneaux Panoprey® selon/conformément à AgBB-Scheme / ISO 16000 partie 3, 6 et 9

Centre de mesure : Eurofins Product Testing A/S- Smedeskovvej 38  
8464 Galten - Danemark

Rapport d'essai : 392-2023-00504201-A-EN rev1 du 07.11.2023 (scénario mur)

#### Résultat :

. Classement A+ selon la réglementation de mars et mai 2011 - testé selon un scénario de mur avec un facteur de charge de 1,0 m<sup>2</sup>/m<sup>3</sup>.



#### Emission de formaldéhyde du complexe sur substrat panneaux de particules selon EN 16516 protocole Chemikalien-Verbotsverordnung)

Détermination de l'émission de formaldéhyde basée sur des essais en chambre et un échantillonnage DNPH conformément à la norme EN 16516/ protocole Chemikalien-Verbotsverordnung, 21-01-2017, anlage 1, avec un facteur de charge de 1,8 m<sup>2</sup>/m<sup>3</sup> - renouvellement de l'air de 0,5 h<sup>-1</sup>.

Centre de mesure : Eurofins Product Testing A/S- Smedeskovvej 38  
8464 Galten - Danemark

Rapport d'essai : 392-2019-00391102-QC-EN du 25.05.2019

#### Résultat :

. Concentration de formaldéhyde 0,09 ppm, conforme à la valeur limite Chemikalien-Verbotsverordnung (<= 0,1 ppm), protocole Chemikalien-Verbotsverordnung,

. Classe E1 (équivalent classe E0.5 selon EN 717-1 avec un facteur de charge de 1,8 m<sup>2</sup>/m<sup>3</sup> - renouvellement de l'air de 0,5 h<sup>-1</sup>.)

#### Emissions radioactives :

Aucun essai réalisé

### Sol et eau

#### Emission dans l'eau :

Sans objet car les panneaux Panoprey® ne sont en contact ni avec les eaux de ruissellement, les eaux d'infiltration, les eaux de surface ou la nappe phréatique.

#### Emission dans le sol :

Aucun essai n'a été réalisé.

## Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments

#### Confort hygrothermique

Le produit ne revendique aucune performance hygrothermique.

#### Confort acoustique

Le produit ne revendique aucune performance acoustique.

### Confort visuel

Les Panoprey® panneau mélaminé participent à la décoration intérieure grâce à une gamme variée de décors et de finitions. Il est possible de choisir un décor très clair pour augmenter la luminosité et diminuer les besoins en éclairage. Les coefficients de réflexion lumineuse (LRV) sont disponibles sur demande.

### Confort olfactif

Aucune mesure effectuée.

### Qualité sanitaire des espaces intérieurs :

#### **Activité antibactérienne :**

La surface des panneaux Panoprey® a été traitée avec une protection antibactérienne qui ralentit la prolifération de 99,9% des bactéries. Le traitement antibactérien est exempt de nanoparticules. Il contient un biocide dont l'ingrédient actif est le verre de phosphate d'argent qui est conforme au règlement REACH et au règlement européen sur les produits biocides (UE) n° 528/2012.

#### **Contact alimentaire :**

Tous les revêtements des Panoprey® panneau mélaminé sont physiologiquement inoffensifs. Les taux de migration des composants sont inférieurs aux seuils tolérés et sont agréés pour le contact alimentaire.

## Bibliographie

### **ADEME**

Evolutions du recyclage en France de différents matériaux : métaux ferreux et non ferreux, papiers-cartons, verre, plastiques, inertes du BTP et bois. Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie, 2020

### **BPR**

Le règlement sur les produits biocides (RPB) fait référence au règlement (UE) 528/2012 concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits biocides

**Décret n° 2021-1674** du 16 décembre 2021 relatif à la déclaration environnementale de produits de construction et de décoration ainsi que des équipements électriques, électroniques et de génie climatique

**EN 14322** : Panneaux à base de bois - Panneaux surfacés mélaminés pour usages intérieurs - Définition, exigences et classification

**EN 14323** : Panneaux à base de bois - Panneaux surfacés mélaminés pour usages intérieurs - Méthodes d'essais

**EN13501-1** : Classement au feu des produits et éléments de construction - Partie 1 : classement à partir des données d'essais de réaction au feu

**EN ISO 14025 : 2011-10** : Environmental labels and declarations - Type III environmental declarations - Principles and procedures

**EN ISO 14040 : 2009-11** : Environmental management - Life cycle assessment - Principles and framework

**EN ISO 14044 : 2006-10** Environmental management - Life cycle assessment - Requirements and guidelines

**GABI 10** dataset documentation for the software-system and databases, LBP, University of Stuttgart and thinkstep AG, Leinfelden-Echterdingen, 2021 <http://documentation.gabi-software.com/>

### **NF EN 15804+A2/CN : 2022**

Contribution des ouvrages de construction au développement durable — Déclarations environnementales sur les produits — Règles régissant les catégories de produits de construction — Complément national à la NF EN 15804+A2

**EN 13986+A1** : Panneaux à base de bois destinés à la construction - Caractéristiques, évaluation de conformité et marquage

### **ISO 16000**

ISO 16000 : Qualité de l'air intérieur - Partie 3 : détermination du formaldéhyde - Partie 6 : dosage des composés organiques - Partie 9 : Dosage de l'émission de composés organiques volatils de produits de construction et meubles - Méthode de la chambre d'émission

### **NFP 92-501**

NFP 92-501 : Sécurité contre l'incendie - Bâtiment - Essais de réaction au feu des matériaux

### **REACH**

Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council on the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH)